

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 5 juin 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle

Etaient excusés : VINCENT Denise (pouvoir à DEUIL Florence), SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Était absent : VENERA Christophe

DEUIL Florence a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/40 : Suppression des fosses septiques : attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux propriétaires de supprimer les fosses septiques depuis le raccordement du village au réseau de collecte des eaux usées et précise que les bâtiments communaux sont concernés par cette obligation. Aussi, une consultation des entreprises a été lancée pour réaliser les travaux de suppression des fosses septiques des bâtiments communaux suivants : mairie/école, salle polyvalente et garages des services techniques.

La demande de devis a été envoyée aux entreprises par mail en date du 2 mai avec une date de remise des offres fixée au vendredi 6 juin à 12h00.

L'ouverture des plis a été réalisée le 6 juin 2025 par la commission d'appel d'offre qui a constaté que deux offres avaient été déposées :

- PERINO BORDONE : 15 876€ HT, soit 19 051,20€ TTC
- GRAVIER TP : 18 450€ HT, soit 22 140€ TTC

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L 2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Considérant l'analyse des offres réalisée par les services municipaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise PERINO BORDONE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise retenue ainsi que tous documents correspondant à ces décisions.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

13 JUIN 2025

